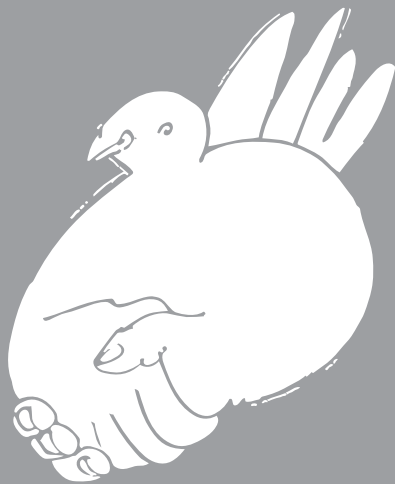


RENCONTRES POUR LA PAIX



Belgique – België

P.P. – P.B.
1360 PERWEZ
BC30219

P701049

Bulletin interne de liaison des « Rencontres pour la Paix »

Éditeur responsable : Jean Verstappen – 010 84 21 13

Siège : **Rue d'Incourt, 3 – 1370 Dongelberg**

Spécial Afrique centrale

Le Parlement européen plus que critique
à l'égard du régime de Paul Kagame

Résolution du Parlement européen du 23 mai 2013
sur le Rwanda : l'affaire Victoire Ingabire

Le KIVU toujours dans la tragédie

La Balkanisation de la République démocratique
du Congo (RDC)

Le PILLAGE de la RDC

Le groupe du Belge Chodiev accusé de s'enrichir
sur le dos des Congolais

Une affaire congolaise rocambolesque

DÉSARMEMENT
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION

Le Parlement européen plus que critique à l'égard du régime de Paul Kagame

Le Parlement européen (PE) réuni en session plénière à Strasbourg, le jeudi 23 mai 2013, a adopté une résolution dans le cadre des débats sur les cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans le monde. Concernant la situation au Rwanda et plus spécifiquement le procès politique dont fait l'objet Madame Victoire Ingabire Umuhoro, le PE demande instamment au président du Rwanda que Victoire Ingabire bénéficie d'un procès équitable et d'une procédure d'appel conforme aux normes internationales. Ce faisant, l'UE tout en soutenant cette femme de conviction, de même que d'autres opposants politiques emprisonnés, envoie un signal clair à ses partenaires rwandais en leur rappelant leurs obligations au titre du droit international : garantir la séparation des pouvoirs, en particulier l'indépendance du système judiciaire, assurer la liberté d'expression, et réviser la loi sur « l'idéologie du génocide ».

Rappelons brièvement, si besoin en est, le parcours de cette femme courageuse que d'aucuns surnomment l'Aung San Suu Kyi rwandaise. Depuis 2010, elle est la cible d'un régime liberticide et ce, pour avoir voulu participer démocratiquement à l'élection présidentielle dans son pays.

Exilée aux Pays-Bas depuis le génocide rwandais, Victoire Ingabire y fait des études de droit commercial, de comptabilité et de gestion des entreprises. Elle est active dans le monde associatif et participe au Dialogue interrwandais (DIRHI), une initiative visant à rapprocher les Rwandais de tous horizons en vue de tirer les leçons du passé et de définir les bases d'un avenir commun à tous les citoyens du pays. Elle milite également au sein de divers mouvements politiques de la diaspora rwandaise pour devenir, en 2006, présidente des Forces Démocratiques Unifiées (FDU-INKINGI).

Mariée et mère de trois enfants, Victoire Ingabire abandonne, début 2010, une situation professionnelle stable et brillante au sein d'une entreprise de dimension internationale pour se présenter à l'élection présidentielle prévue en août de cette même année. Non seulement elle fut interdite de participation à cette élection, mais fut, en outre, arrêtée en octobre 2010 et inculpée d'atteinte à la sécurité de l'État et d'idéologie génocidaire. Soulignons que ce dernier grief est épinglé par la Commission de l'ONU des Droits de l'Homme et diverses ONG internationales comme liberticide.

À l'issue d'une parodie de procès elle est condam-

née, en octobre 2012, à huit ans de prison. Au cours de son procès en appel qui se déroule actuellement, alors qu'elle avait été déclarée non coupable des six chefs d'accusation portés contre elle par le ministère public, deux nouveaux chefs d'accusation (néga-tionnisme/révisionnisme et haute trahison) ont été invoqués. Comment, dans pareil contexte d'accusations à la carte, le justiciable rwandais peut-il encore avoir confiance dans les institutions de son pays ?

Saluons, à juste titre, la pertinence des arguments mis en évidence dans cette résolution du PE, présentée par les cinq groupes parlementaires suivants : le Parti populaire européen (PPE), les Socialistes et démocrates au PE (S & D), les Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE), les Conservateurs et réformistes européens (ECR) et la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL).

Dans les attendus de sa résolution, le PE rappelle opportunément, entre autres : *Considérant que, le 13 septembre 2012, Victoire Ingabire – ainsi que deux autres figures politiques du Rwanda, Bernard Ntaganda et Déogratias Mushayidi, tous emprisonnés actuellement à Kigali – a été nommée pour le Prix Sakharov du PE pour la liberté de l'esprit.* À ce propos, notre association « Rencontres pour la Paix » rappelle qu'elle a initié et défendu, en collaboration avec des représentants rwandais de partis démocratiques d'opposition, ce dossier de candidature au Prix Sakharov 2012. Dommage que notre initiative n'a pas fait l'objet, à l'époque, du même enthousiasme de la part des eurodéputés ! Pourtant, notre dossier pointait déjà les graves atteintes portées, par le régime de Kigali, aux droits les plus élémentaires de toute personne humaine. Il est vrai que lors des discussions pour la sélection, Louis Michel et son « Cercle des amis du Rwanda » avait discrédité la candidature de nos trois héros du combat pacifique pour la démocratie et la paix. Le PPE n'avait pas soutenu cette candidature afin de ne pas créer des dissensions au sein de son groupe parlementaire. Cette fois, ce n'est plus le cas et les membres du groupe PPE ont soutenu en nombre la résolution. Remarquons également que Madame Isabelle Durant, vice-présidente du PE, est cosignataire de cette résolution pour le groupe des Verts/ALE, alors que l'an dernier, à pareille époque, elle n'avait même pas accusé réception du dossier qui lui avait été adressé à deux reprises par « Rencontres pour la Paix ».

Tout lecteur du texte de la résolution notera que son contenu et les termes utilisés sont sans la moindre

ambiguïté à l'égard de Paul Kagame et de son total mépris pour la démocratie et les droits de l'homme. Nous sommes très loin du politiquement correct, style généralement adopté par ce genre d'assemblée. C'est pour le moins encourageant!

En guise d'illustration, voici quelques-unes des formulations utilisées dans la résolution.

(...) le FPR demeure le parti politique dominant au Rwanda sous le président Kagame et contrôle la vie publique dans le contexte d'un système de parti unique où les personnes formulant des critiques à l'encontre des autorités rwandaises font l'objet de harcèlements, d'intimidations et sont mises en prisons.

(...) le droit et le système judiciaire rwandais enfreignent les conventions internationales auxquelles le Rwanda est partie (...) notamment ses dispositions sur la liberté d'expression et de pensée.

(...) le respect des droits de l'homme fondamentaux, y compris le pluralisme politique et la liberté d'expression et d'association, sont gravement restreints au Rwanda (...).

(...) procès en première instance de Victoire Ingabire qui ne respectait pas les normes internationales, en premier lieu en ce qui concerne son droit à la présomption d'innocence, et était basé sur des preuves fabriquées et des aveux de co-accusés qui ont été placés en détention militaire au Camp Kami où on aurait eu recours à la torture pour leur extorquer lesdits aveux.

(...) la nature politiquement motivée du procès, la poursuite d'opposants politiques et l'issue décidée à l'avance du procès.

(...) les libertés de réunion, d'association et d'expression sont des composantes essentielles de toute démocratie, et estime que ces principes font l'objet de graves restrictions au Rwanda.

(...) condamne toute forme de répression, d'intimidation et de détention à l'égard de militants politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme; demande instamment aux autorités rwandaises de libérer immédiatement toutes les personnes et tous les militants emprisonnés ou condamnés pour le seul exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

(...) rappelle que les déclarations obtenues en employant la torture et autres formes de mauvais traitements ne sont admissibles dans aucune procédure.

(...) rappelle aux autorités rwandaises que la démocratie se fonde sur un gouvernement pluraliste, une opposition effective, des médias et un système judiciaire indépendants, le respect des droits de l'homme et des droits de réunion et d'expression (...).

Nous relevons aussi dans le contenu de la résolution le passage suivant: *(...) après que le FPR a pris le pouvoir (...)* et nous ajoutons pour être tout à fait conforme à la vérité historique: *après que le FPR a pris le pouvoir par les armes au mépris de tous les accords, de tous les protocoles qu'il avait lui-même négociés et signés.*

La question qui se pose à présent est de savoir quelle suite concrète sera réservée à cette résolution? Sera-t-elle reléguée, à l'instar des rapports Hourigan, Gersony, Garreton, Navy Pillay et de nombreux autres encore, dans les poubelles de l'histoire? Nous saluons sans réserve le geste posé par le PE. Encore faudrait-il qu'il ne fournisse pas un bon prétexte pour s'en retourner au ronronnement sécurisant de l'assemblée parlementaire européenne. Comme ce fut le cas après le 13 décembre 2012, suite à la résolution adoptée en urgence par le PE consécutivement aux agissements du M23 dans l'Est de la RDC: *Le Parlement se dit inquiet face à la situation très préoccupante et qui se dégrade dans l'Est de la RDC. Il condamne les attaques du groupe de rebelles M23 et d'autres groupes, et appelle tant le Rwanda que l'Ouganda à cesser de soutenir les rebelles. Le PE déplore les actes de violence sexuelle massivement perpétrés, en particuliers les viols de femmes et de jeunes filles, ainsi que le recrutement d'enfants soldats.*

En quoi les choses ont-elles changé depuis? On continue à piller, à violer, à massacrer, à chasser des hommes, des femmes et des enfants de leurs villages et des militaires rwandais ont même participé à la dernière attaque sur Goma.

Nous ne pouvons nous satisfaire de pseudo-bonnes intentions quand la réalité démontre que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés, depuis 1996 dans la partie orientale de la RDC, se poursuivent sans que la situation ne connaisse une évolution positive significative. STOP! aux déclarations de bonnes intentions. Il faut à présent agir pour ne pas être complice tacite des crimes en tous genres qui martyrisent les populations de la région des Grands Lacs.

Luc Marchal

Résolution du Parlement européen du 23 mai 2013 sur le Rwanda : l'affaire Victoire Ingabire

(2013/2641(RSP))

Le Parlement européen,

– vu le pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui a été ratifié par le Rwanda en 1975,

– vu la charte africaine des droits de l'homme et des peuples,

– vu la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

– vu les instruments des Nations unies et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en particulier les directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique,

– vu la réponse de la VP/HR Catherine Ashton du 4 février 2013 à la question écrite E-010366/12 au sujet de Victoire Ingabire,

– vu l'accord de partenariat signé à Cotonou le 23 juin 2000 (l'accord de Cotonou) entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, et en particulier son annexe VII, qui appelle à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie fondée sur l'état de droit ainsi que sur une gouvernance transparente et responsable,

– vu la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,

– vu le rapport d'Amnesty International intitulé « La Justice mise à mal : Le procès en première instance de Victoire Ingabire » de 2013,

– vu l'article 122, paragraphe 5, et l'article 110, paragraphe 4, de son règlement,

A. considérant qu'en 2010, après 16 ans d'exil aux Pays-Bas, Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU(1)), une coalition de partis d'opposition rwandais, est rentrée au Rwanda pour participer aux élections présidentielles ;

B. considérant que Victoire Ingabire, dont la participation aux élections a finalement été empêchée, a été arrêtée le 14 octobre 2010 ; considérant que les élections ont été remportées, avec 93 % des suffrages, par le président sortant, Paul Kagame, chef du Front patriotique rwandais (FPR) ; considérant que les FDU n'ont pas pu s'enregistrer comme parti politique avant les élections de 2010 ; considérant que d'autres partis d'opposition ont fait l'objet de traitements similaires ;

C. considérant que les activités politiques de Mme Ingabire se sont axées, entre autres, sur l'état de droit, la liberté d'association politique et l'autonomisation des femmes au Rwanda ;

D. considérant que le FPR demeure le parti politique dominant au Rwanda sous le président Kagame, et contrôle la vie publique dans le contexte d'un système de parti unique où les personnes formulant des critiques à l'encontre des autorités rwandaises font l'objet de harcèlements, d'intimidations et sont mises en prison ;

E. considérant que, le 30 octobre 2012, Victoire Ingabire a été condamnée à huit ans de prison ; considérant que deux de ses chefs d'accusation étaient déjà prescrits, et qu'elle a été acquittée des quatre autres ; considérant qu'elle a été jugée coupable de conspiration visant à nuire aux autorités en ayant recours au terrorisme, et coupable de minimiser le génocide de 1994, sur la base de ses relations présumées avec les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), un groupe rebelle hutu ; considérant que le ministère public a requis une peine d'emprisonnement à perpétuité ;

F. considérant que, le 25 mars 2013, Victoire Ingabire a pris la parole lors de son procès en appel et a demandé un réexamen des preuves ;

G. considérant que l'accusation d'« idéologie du génocide » et de « divisionnisme » portée à l'encontre de Victoire Ingabire illustre l'intolérance du gouvernement rwandais à l'égard du pluralisme politique ;

H. considérant qu'en avril 2013, lors de son procès en appel devant la Cour suprême, alors qu'elle avait été déclarée non coupable des six chefs d'accusation portées contre elle par le ministère public, elle a été condamnée sur de nouveaux chefs d'accusation qui ne s'appuyaient pas sur des documents juridiques et qui, d'après son avocat, n'ont pas été présentés durant le procès ; considérant que les deux nouveaux chefs d'accusation incluaient le négationnisme/révisionnisme et la haute trahison ;

I. considérant qu'en mai 2013, après avoir témoigné contre Victoire Ingabire devant la Haute Cour rwandaise en 2012, quatre témoins de l'accusation et un co-accusé ont révélé à la Cour suprême que leurs témoignages avaient été falsifiés ; considérant qu'une organisation de droits de l'homme de premier plan a fait part de préoccupations au sujet de leur « mise au secret prolongée » et de « l'utilisation de la torture pour extorquer des aveux » ;

J. considérant que le procès, qui a débuté en 2011, est considéré par de nombreux observateurs comme fondé sur des motifs politiques; considérant que le droit et le système judiciaire nationaux rwandais enfreignent les conventions internationales auxquelles le Rwanda est partie, en particulier le pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le gouvernement rwandais a signé le 16 juillet 1997, et notamment ses dispositions sur la liberté d'expression et de pensée;

K. considérant que, depuis le 16 avril 2012, Mme Ingabire boycotte son procès pour protester contre les intimidations et les procédures illégales d'interrogation utilisées contre certains de ses co-accusés, à savoir les anciens membres du FDLR suivants: le Lieutenant-Colonel Tharcisse Nditurende, le Lieutenant-Colonel Noël Habiaremye, le Capitaine Jean Marie Vianney Karuta et le Major Vital Uwumuremyi, ainsi que contre la décision de la Cour de raccourcir l'audition d'un témoin de la défense, Michel Habimana, qui accuse les autorités rwandaises de fabrication de preuves; considérant que ces affirmations n'ont pas été confirmées par les autorités rwandaises;

L. considérant que Bernard Ntaganda, fondateur du parti PS-Imberakuri, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement au titre d'accusations de mise en danger de la sécurité nationale, de « divisionnisme » et de tentatives d'organiser des manifestations sans autorisation;

M. considérant que, le 13 septembre 2012, Victoire Ingabire – ainsi que deux autres figures politiques du Rwanda, Bernard Ntaganda et Deogratias Mushyayidi, tous emprisonnés actuellement à Kigali – a été nommée pour le Prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit;

N. considérant que le Rwandais est signataire de l'accord de Cotonou qui dispose que le respect des droits de l'homme est une composante essentielle de la coopération UE-ACP;

O. considérant que le respect des droits de l'homme fondamentaux, y compris le pluralisme politique et la liberté d'expression et d'association, sont gravement restreints au Rwanda, ce qui rend difficile le fonctionnement des partis d'opposition et le travail des journalistes qui voudraient exprimer des opinions critiques;

P. considérant que la consolidation de la démocratie – y compris la garantie de l'indépendance du sys-

tème judiciaire et de la participation des partis d'opposition – est primordiale, en particulier à l'approche des élections législatives de 2013 et des élections présidentielles qui doivent avoir lieu en 2017;

Q. considérant que le génocide rwandais et la guerre civile de 1994 continuent d'avoir un impact négatif sur la stabilité de la région;

1. fait part de sa vive préoccupation au sujet du procès en première instance de Victoire Ingabire, qui ne respectait pas les normes internationales, en premier lieu en ce qui concerne son droit à la présomption d'innocence, et était basé sur des preuves fabriquées et des aveux de co-accusés qui ont été placés en détention militaire au Camp Kami, où on aurait eu recours à la torture pour leur extorquer lesdits aveux;

2. condamne fermement la nature politiquement motivée du procès, la poursuite d'opposants politiques et l'issue décidée à l'avance du procès; demande au système judiciaire rwandais de garantir un appel rapide et équitable à Mme Victoire Ingabire, dans le respect des normes fixées par le droit rwandais et le droit international;

3. demande que le respect du principe d'égalité soit assuré à l'aide mesures garantissant que chacune des parties – l'accusation et la défense – dispose des mêmes moyens de procédure et des mêmes possibilités pour découvrir des éléments preuves qui seront disponibles pendant le procès, et dispose des mêmes opportunités pour faire valoir ses arguments; encourage un meilleur contrôle des éléments de preuve, y compris des moyens pour s'assurer qu'ils n'ont pas été obtenus par la torture;

4. demande à l'Union européenne d'envoyer des observateurs pour le procès en appel de Victoire Ingabire;

5. souligne son respect de l'indépendance du système judiciaire du Rwanda, mais rappelle aux autorités rwandaises que l'Union européenne, dans le contexte du dialogue politique officiel avec le Rwanda au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et du droit à un procès équitable;

6. rappelle que les libertés de réunion, d'association et d'expression sont des composantes essentielles de toute démocratie, et estime que ces principes font l'objet de graves restrictions au Rwanda;

7. condamne toute forme de répression, d'intimidation et de détention à l'égard de militants politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme; demande instamment aux autorités rwandaises de libérer immédiatement toutes les personnes et tous les militants emprisonnés ou condamnés pour le seul exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique; à cet égard, invite instamment les autorités rwandaises à adapter le droit national afin de garantir la liberté d'expression;

8. demande instamment au gouvernement rwandais de se conformer au droit international et de respecter la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et la charte africaine des droits de l'homme et des peuples;

9. rappelle que les déclarations obtenues en employant la torture et autres formes de mauvais traitements ne sont admissibles dans aucune procédure;

10. demande aux autorités judiciaires du Rwanda d'enquêter efficacement sur les allégations de torture et d'autres violations des droits de l'homme et de traduire en justice les auteurs de tels crimes, car l'impunité ne saurait être tolérée;

11. exprime sa préoccupation au vu du fait que 19 ans après que le FPR a pris le pouvoir, et deux ans après la réélection du président Kagame, le Rwanda ne dispose toujours pas de parti politique d'opposition en exercice;

12. appelle les autorités rwandaises à garantir la séparation des pouvoirs administratif, législatif et judiciaire, et en particulier l'indépendance du système judiciaire, et à promouvoir la participation de partis d'opposition, dans un contexte de respect mutuel et de dialogue inclusif faisant partie d'un processus démocratique;

13. estime que la loi de 2008 sur l'idéologie du génocide utilisée pour accuser Victoire Ingabire a servi d'instrument politique pour museler les critiques du gouvernement;

14. demande au gouvernement du Rwanda de réviser la loi sur l'« idéologie du génocide » afin de la mettre en conformité avec les obligations incombant au Rwanda au titre du droit international, et de modifier la loi instituant des sanctions pour délits de discrimination et de sectarisme afin de la mettre en conformité avec les obligations incombant au

Rwanda au titre du droit international en matière de droits de l'homme;

15. souligne que le procès pénal de Victoire Ingabire, l'un des plus longs dans l'histoire du Rwanda, revêt une importance particulière, tant politiquement que juridiquement, en tant que test de la capacité du système judiciaire rwandais à traiter des affaires politiques à fort retentissement de façon équitable et indépendante;

16. rappelle aux autorités rwandaises que la démocratie se fonde sur un gouvernement pluraliste, une opposition effective, des médias et un système judiciaire indépendants, le respect des droits de l'homme et des droits d'expression et de réunion; à cet égard, demande au Rwanda de répondre à ces normes et d'améliorer ses performances en matière de droits de l'homme;

17. souligne que, dans le contexte des travaux internationaux en faveur du développement au Rwanda, il convient d'accorder une priorité bien plus importante aux droits de l'homme, à l'état de droit ainsi qu'à une gouvernance transparente et responsable; demande à l'Union européenne, en collaboration avec d'autres donateurs internationaux, d'exercer une pression continue afin d'encourager la réforme en faveur des droits de l'homme au Rwanda;

18. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil de sécurité des Nations unies, au secrétaire général des Nations unies, aux institutions de l'Union africaine, à la Communauté de l'Afrique de l'Est, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, aux gouvernements et aux parlements des États membres ainsi qu'aux défenseurs de Victoire Ingabire et au président du Rwanda.

(1) FDU-Inkingi.

Le KIVU toujours dans la tragédie

Dans une déclaration récente, le président Obama, mieux placé que quiconque pour avoir une vue « panoramique » des tragédies de la planète, fait un parallèle entre les massacres en cours en Syrie et ceux de la République démocratique du Congo, plus spécialement au Kivu : « *Comment dois-je considérer les dizaines de milliers de personnes qui ont été tuées en Syrie face aux dizaines de milliers qui sont actuellement tuées au Congo ?* »

Une fois de plus le Kivu est occupé par des rebelles qui tuent, violent, pillent, détruisent.

Une fois de plus la rébellion, dite M23, est appuyée en sous-main par le gouvernement du **Rwanda** voisin.

Ce pays n'avait causé aucun trouble hors de son territoire jusqu'en 1994, du temps où il était gouverné par la majorité hutue. Depuis la prise de pouvoir par le président **Paul Kagame**, à la tête d'une milice tutsie ultra-minoritaire, qui prétend avoir mis fin au génocide de 1994, lequel avait causé plusieurs centaines de milliers de morts, ce pays ne cesse de fomenter des rébellions voire de mener des expéditions dans le grand voisin, la République démocratique du Congo.

Quel que soit leur motif avoué, poursuite des milices hutues réfugiées en 1996, renversement de la dictature de Mobutu en 1997, ces expéditions ont fait au total en RDC, directement ou indirectement, près de **quatre millions de victimes**, venant s'ajouter aux morts du Rwanda. C'est du moins le chiffre qu'avance le Rapport Mapping du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations-Unies,

Le malheureux gouvernement de Kinshasa, éloigné de 1500 km, dans un pays depuis longtemps en pleine décomposition ne peut pas faire grand-chose. Ses troupes ne lui obéissent guère et, à l'occasion, participent elles aussi aux exactions.

Dans un pays très bien doté en **ressources naturelles** de toutes sortes, principalement métalliques, le Kivu est particulièrement riche et l'exploitation des ressources minérales (on peut même dire leur **pillage**) se fait sans aucun bénéfice pour le gouvernement et le peuple du Congo mais pour le plus grand avantage des compagnies internationales qui y ont obtenu des concessions et de celui du gouvernement de Kigali. **À la curée, les Chinois** qui achètent dans ce pays des mines et des terres par milliers d'hectares pour les exploiter en complète extraterritorialité, sans re-

cours à la main-d'œuvre locale et sans payer d'impôts, ne sont pas les moins avides.

L'effacement de la France

La France ne saurait rester indifférente au devenir de ce pays, deuxième pays francophone du monde et avec lequel elle avait tissé, dès l'indépendance, pour le meilleur et pour le pire, des liens particuliers, profitant du repli de la Belgique.

Face à la situation dramatique qui prévaut aujourd'hui, qu'a fait François Hollande ? Il a essentiellement fait la leçon.

À qui ? À l'auteur des désordres déjà responsable de millions de victimes et qui plus est ennemi acharné de la France, le gouvernement de Kigali ? Non, au pauvre président Kabila de la RDC, qui ne contrôle rien mais qui n'en a pas moins été mis plus bas que terre lors du sommet de la francophonie qui s'était tenu à Kinshasa en octobre dernier.

Dans cette ville où il n'avait pas même pas daigné passer la nuit (une injure en Afrique), le président français avait, dans un discours bref et méprisant, fustigé les manquements « *tout à fait inacceptables sur le plan des droits et de la démocratie* » et marqué ostensiblement son mépris pour la pouvoir en place.

Il ne savait pas encore, le malheureux, que, quelques semaines après, la France serait amenée à s'engager au Mali en soutien d'un pouvoir issu, lui, carrément d'un coup d'État militaire !

Pas plus que Sarkozy, particulièrement complaisant pour le président rwandais, Hollande ne s'est risqué, depuis son arrivée aux affaires, à dénoncer l'emprise du Rwanda sur la RDC qui fait que beaucoup considèrent Kabila comme un simple factotum de Kagame.

Après les reculades de 1993 et de 1997, sous les présidents Mitterrand (il est vrai tributaire d'un gouvernement de cohabitation) et Chirac, où la France, isolée dans le camp occidental, avait refusé de barrer la route à Kagame, d'abord au Rwanda, puis au Kivu, notre pays ne compte, il est vrai, plus beaucoup dans la région.

Le Rwanda a quitté la francophonie pour **entrer dans le Commonwealth**. Les pays qui avaient pris le parti de la France dans cette région (Gabon, Congo, Angola), voyant sa passivité, ont établi des liens avec le Rwanda et songent même, eux aussi, à prendre leurs distances avec la francophonie.

De fait, personne n'ose plus remettre en cause ouvertement le rôle déstabilisateur du président Kagame.

D'abord parce que, par un savoir-faire consommé, il a acquis une bonne réputation dans la sphère internationale. Oubliant la capacité des dictatures les plus impitoyables (Staline, Mao) à montrer des villages Potemkine aux visiteurs de marque, on le crédite d'avoir remis son pays en ordre : quand la mendicité est punie assez sévèrement, personne ne tend la main, quand la crainte de l'État est assez forte, les rues sont propres. On dit même qu'il a instauré un régime honnête (ignorant le pillage des richesses du Kivu) et en plein développement (par une aide extérieure massive).

Mais la vraie raison de la bonne réputation de ce régime et du fait que personne n'ose plus le mettre en cause ouvertement est **l'appui inconditionnel qu'il reçoit des États-Unis et de ses alliés (Royaume-Uni, Belgique, Israël, voire Afrique du Sud)**. Cela a suffi à faire passer le rapport Mapping à la trappe, comme avait complètement disparu (au point qu'on n'en trouve plus un exemplaire nulle part dans le monde!) un autre rapport publié en 1975 dénonçant le régime de Kagame. Dans la diplomatie des droits de l'homme, la raison du plus fort est toujours la meilleure.

À quoi va conduire la résolution du Conseil de sécurité, adoptée le 28 mars dernier, créant la Brigade d'intervention de la Monusco, composée de 3000 hommes, tous africains (Tanzanie, Malawi, Afrique du Sud) dans le Nord-Kivu? Même si elle semble fraîchement accueillie par le pouvoir rwandais (qui vient de livrer des missiles sol-air aux rebelles!), il y a peu de chances qu'elle ramène la paix dans cette région. Même s'il faut faire la part de la forfanterie, on peut croire le lieutenant-colonel Vianney Kazarama, porte-parole militaire du M23, quand il dit, dans un entretien à l'AFP : « *La Brigade d'intervention de l'ONU n'arrivera pas à faire ce que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), soutenues par les 20 000 casques bleus de la Mission de l'ONU pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) n'ont jamais fait* ».

La division récente du M23 en deux factions rivales risque de mettre un peu plus de désordre.

Le statu quo dans la région, sur fond de chaos, globalement favorable au président Kagame et à ses protecteurs et dont le peuple congolais est la principale victime, n'est pas prêt d'être remis en cause.

Roland HUREAUX
Analyste stratégique ASAF



RENCONTRES POUR LA PAIX

Siège :
Rue d'Incourt, 3 – 1370 Dongelberg

rencontres.paix@yahoo.fr

Sans aucun subside, « Rencontres pour la Paix » fonctionne grâce au travail de militants bénévoles. Vous pouvez les soutenir en versant votre contribution sur le compte 191-3549082-12 des Éditions Rencontres ASBL à 1315 Incourt avec la mention « Rencontres pour la Paix ».

La Balkanisation de la République démocratique du Congo (RDC)

1. Une déclaration claire et nette

Le 11 février 2013, lors d'une intervention devant le think tank américain, « The Brookings Institution », le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires africaines, Johnnie Carson, a formellement réitéré l'appui des États-Unis à un processus de paix sous l'égide de l'ONU pour la RDC : « Pour la Communauté internationale, trouver une solution durable à l'instabilité prolongée en RDC demeurera un défi redoutable ». Dans cette perspective, il déclare que la seule manière de procéder est celle que les Nations unies ont expérimentée en Yougoslavie et au Soudan, c'est-à-dire la balkanisation.

Ce célèbre think tank démocrate est le creuset de toutes les théories édifiées dans les milieux universitaires et politiques des États-Unis pour soutenir ou déstabiliser un pays dans le monde. Le clan Clinton et Susan Rice sont d'ailleurs réputés pour être favorables à la partition de la RDC. La Fondation Clinton pour l'Afrique a son siège à Kigali (Rwanda).

2. Le cynisme de la Communauté internationale

Sous les auspices de l'ONU, représenté par son Secrétaire général Ban Ki-moon et de l'Union africaine (UA), représentée par la Présidente de la Commission de la UA Nkosazana Dlamini Zuma, un accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et pour la région a été signé à Addis Abeba, le 24 février 2013. Les pays signataires de la région sont outre la RDC, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie, la République centrafricaine, le Congo Brazzaville, le Sud-Soudan, l'Angola, la Zambie et l'Afrique du Sud.

Lors de la discussion, il ne fut pas tenu compte des rapports de l'ONU, dénonçant la présence au Kivu de milices et de groupes militaires rwandais, soutenus et armés directement par Kigali et Kampala. Aucune recherche de responsabilité n'a été faite. La situation sur le terrain est considérée comme un fait accompli. C'est le même processus que celui entamé en 1996 qui se poursuit et qui vise à rattacher le Kivu au Rwanda. C'est le processus de balkanisation de la RDC expliqué par le Sous-Secrétaire d'État américain aux Affaires africaines.

3. Une stratégie bien rodée

Une fois de plus, il s'agit d'une mise sous tutelle de régions troublées du Congo, sans en sanctionner les responsables et de considérer les situations acquises sur le terrain comme un fait accompli. Un envoyé spécial de l'ONU est désigné pour superviser le rôle de la

MONUSCO et l'évolution de la situation dans la région, sous le contrôle des onze pays signataires, plus un quatuor formé par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Belgique, outre l'Union européenne elle-même. Ces pays non africains sont évidemment ceux qui ont les plus grands intérêts en RDC et dans la région.

4. Le M23 : instrument militaire et politique

Un mouvement politico-militaire, le M23, est l'outil dont se servent tous ceux qui ont intérêt à la balkanisation de la RDC comme le décrit le Sous-Secrétaire d'État américain. Cette idée est récurrente dans la bouche de plusieurs responsables politiques étrangers à la RDC. C'était d'ailleurs déjà la solution préconisée par Louis Michel, dès l'année 2000, alors qu'il était Ministre belge des Affaires étrangères. Il avait déclaré qu'il était nécessaire de tourner la page du Congrès de Berlin, d'abandonner les frontières colonialistes et de former de nouveaux ensembles régionaux, répondant aux nécessités d'une bonne gouvernance économique.

Louis Michel reprenait à son compte le projet du Président ougandais Museveni de créer une « Swahili Republic » qui regrouperait des pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est, car pour lui les frontières héritées de la colonisation ne devaient plus être considérées comme intangibles.

Début 2009, l'ancien Président français, Nicolas Sarkozy, préconisait à son tour, lors d'une visite à Kinshasa et à Kigali, le partage des richesses de la RDC et celui de son territoire avec les pays des Grands Lacs, dont principalement le Rwanda.

Les autorités de tutelle américano-européenne auraient-elles déjà programmé le prochain départ de Kagebe qui, en principe, ne se représente plus aux prochaines élections présidentielles ? Quant au Président Kabila, les médias occidentaux le présentent comme très isolé et une éventuelle alliance entre le M23 et les partis congolais de l'opposition pourrait déstabiliser encore davantage la RDC. Sauf que le M23 a une double stratégie : d'une part, il occupe militairement une partie du Kivu au profit du Rwanda et d'autre part, il déclare soutenir les revendications des partis de l'opposition congolais. Pendant ce temps, des désaccords internes à propos des négociations avec le gouvernement de Kinshasa ont opposé militairement deux factions sur le terrain au Nord-Kivu, avec comme conséquence des centaines de morts et des milliers de déplacés.

Cette situation s'est fortement aggravée malgré l'Ac-

cord-cadre du 24 février 2013. En effet, déjà début mars diverses factions tutsies, hutues et congolaises se sont affrontées durement dans la ville de Kitchanga à proximité de la frontière rwandaise. Les conséquences pour la population congolaise sont dramatiques. Selon le témoignage de journalistes sur place les cadavres jonchent les rues, des dizaines de maisons sont brûlées et le centre des Médecins sans Frontières est détruit. Quant à l'armée congolaise, celle-ci n'a pu intervenir faute de volonté politique et de désorganisation générale. Tandis que la MONUSCO, comme toujours, s'est contentée de recueillir dans ses bases les blessés et les réfugiés (voir annexe n° 1).

La « rébellion » du M23 qui négociait à Kampala avec le gouvernement congolais a connu une scission, à l'issue des affrontements qui ont opposé les factions antagonistes du mouvement en février dernier à Ruzizi. La guerre des chefs a donné lieu à la création de deux ailes : l'aile Makenga, d'un côté, et l'aile Ntaganda, de l'autre. Il faut savoir que la plupart des « rébellions » congolaises fabriquées par le Rwanda depuis 1996 ont fonctionné à l'exemple du FPR rwandais où, pendant les années de conquête du pouvoir, le Général Paul Kagame occupait la fonction de vice-président, nommant à la Présidence le Hutu Pasteur Bizimungu. En RDC également, les chefs politiques des « rébellions », en réalité des marionnettes, sont des Congolais, tandis que les chefs militaires, véritables détenteurs du pouvoir, sont toujours des militaires tutsis. C'est ainsi que le Pasteur congolais Runiga a été le président politique du général Bosco Ntaganda aujourd'hui lâché par le Rwanda, révoqué des Forces armées de la RDC par Joseph Kabila, et détenu à la CPI (Cour pénale internationale) à La Haye, tandis que le général Sultani Makenga qui a destitué Runiga, a nommé à sa place un président politique congolais, Bertrand Bisimwa. Toutes ces querelles internes reflètent des intérêts divers et des tactiques différentes. Mais ces dernières se mêlent dans une seule et même stratégie globale : l'annexion du Kivu par le Rwanda et la balkanisation de la RDC.

5. Des complicités souterraines

Un rapport de la Sûreté de l'État belge indique que l'église de scientologie, de plus en plus active en Afrique centrale soutient le M23 et utilise certains belgo-congolais exerçant des mandats publics en Belgique. Cette secte est interdite totalement en Allemagne tandis qu'en France elle doit faire face à plusieurs enquêtes judiciaires. Mais en Belgique cette secte a pignon sur rue. Elle possède un vaste bâtiment, situé rue de la Loi

à proximité des institutions européennes. Ses responsables multiplient les contacts avec les fonctionnaires européens et les députés du Parlement européen. Elle s'intéresse de plus en plus à la RDC dans la perspective de développer son influence dans toute l'Afrique. Son « centre pour l'Afrique » dont le siège était établi à Paris, a été transféré à Bruxelles. Comme les églises évangélistes millénaristes qui se multiplient à Kinshasa, l'église de scientologie sert directement les intérêts du néocolonialisme americano-européen.

Dans un récent reportage de TV5 dans un camp d'entraînement situé au Nord-Kivu près de la frontière de l'Ouganda, le Président de l'aile politique, le Pasteur Runiga, a été longuement interviewé. Dans ce reportage, ce pasteur d'une église évangéliste millénariste fût présenté comme « l'évêque » de la région du Nord-Kivu. Il était entouré d'une dizaine d'Africains formant son « comité révolutionnaire ». Ceux-ci comme les autres s'entraînant militairement dans ce camp provenaient d'une large diaspora africaine. Ce pasteur-évêque présente un large programme de revendications politiques et ne cache pas ses ambitions personnelles. Il recherche des alliances avec des opposants congolais à Kabila, tout en s'appuyant sur l'aile militaire du M23. Son prédécesseur Nkunda, actuellement réfugié à Kigali, tout comme l'ancien dirigeant du Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD), Ruberwa, également d'origine tutsie, se sont déclarés aussi comme des responsables d'une église évangéliste. La diplomatie américaine soutient activement ces sectes évangélistes et de scientologie et s'en sert comme moyen d'infiltration politique et militaire.

6. Un appel du Premier Ministre de la RDC

Augustin Matata Ponyo, Premier Ministre de la RDC a écrit le 5 décembre 2012 dans le journal français « Libération », l'appel « Aidez la RDC » (voir annexe n° 2). C'est un appel remarquable à l'aide internationale contre toutes les ingérences étrangères mais c'est aussi un engagement pour tous les Congolais en RDC et dans la diaspora à se regrouper en faveur de l'intérêt général de la population et de l'État contre les intérêts privés prédateurs quels qu'ils soient.

Nous attendons avec impatience les réactions belges et européennes. Les dirigeants politiques belges et européens vont-ils laisser faire la balkanisation programmée de la RDC ?

**La Commission Afrique centrale
de « Rencontres pour la Paix »**

Le PILLAGE de la RDC

Synthèse d'articles tirés des journaux « Le Soir » et « Le Potentiel » réalisée par René-Paul Malevé

La « Belgique Afrique » !!!

Des gisements de koltan congolais étaient pillés sous la supervision des forces insurgées pro-rwandaïses. Une personne s'est vue accorder le monopole de l'extraction du précieux minerai à la condition de reverser une « taxe » de 10 \$ par kilo au parti "RCD-Goma". En trois mois, ce trafic donnera à la guérilla pas moins de 2,35 millions \$. Parallèlement, un trafic d'or d'environ cent kilos par mois reliera le Congo à Anvers, où l'or est fondu.

Pour la réalisation de cette opération, l'instruction menée par le juge Michel Claise remontera vers un administrateur de société belge, Jacques Van den Abeele, patron de la Cogemo, société import-export, implantée à Etterbeek qui fut placée sous mandat pour blanchiment. Tout cela débouchera sur un non-lieu à cause de la politique menée par le Rwanda et la RDC.

OffshoreLeaks (1) pourrait justement permettre de comprendre les flux financiers du début du XXI^e siècle par le trafic de koltan au départ du Sud-Kivu (RDC) et qui profitèrent au mouvement pro-rwandaïse "RCD-Goma".

Il semble ressortir de ces dossiers que le Belge utilise des intermédiaires qui vont permettre de retrouver la société dans les archives de Portcullis Trustnet après changement de nom et relocalisation en février 2007 aux Îles Cook : la société s'appellera désormais « Key Succes Pte Ltd ».

(1) *Des archives secrètes obtenues par l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ) ont mis à jour les individus qui se cachent derrière des offshore et trusts privés des Îles Vierges britanniques, des Îles Cook, de Singapour, Labuan et autres refuges fiscaux. Scandale connu sous le nom de « OffshoreLeaks ».*

Une enquête du député britannique Eric Joyce à propos des sociétés fictives qui dépouillent la RDC.

De plus en plus, se découvre une face cachée peu reluisante du secteur minier en RDC, notamment d'un lourd passif d'attributions obscures de contrats miniers et d'exportations de minerais issus des zones de conflits.

Pour attirer des investisseurs moins opaques, moins controversés et participant plus largement au développement du pays, la RDC ne peut plus faire l'économie d'une validation de conformité ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives).

Pour cela, le pays doit accélérer la publication de ses rapports, systématiquement en retard depuis sa candidature à l'initiative car pour l'instant, Kinshasa est plus proche de la suspension du processus que de son achèvement.

Le pays renferme dans son sous-sol 80 % des réserves mondiales de coltan, près de la moitié de celles de cobalt, 10 % du cuivre mondial, plus de 25 % des diamants et beaucoup d'or, de manganèse, de fer, etc.

Un député britannique à la tête du groupe parlementaire chargé de la région des Grands Lacs, dénonce les fraudes et déclare : « L'avenir du peuple congolais est systématiquement dilapidé, et il est grand temps que cela cesse. »

Ce député, Éric Joyce a publié une liste de 59 sociétés fictives qui ont acquis des biens de la RDC aux dépens du peuple congolais, au cours des 4 dernières années.

22 de ces sociétés peuvent être directement reliées à une seule personne, l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. Parmi les 37 autres, 30 ont pour agent enregistré, l'agent principal des sociétés fictives de Dan Gertler.

Certaines de ces sociétés furent constituées quelques semaines seulement avant qu'on leur octroie des biens miniers de la RDC pour une valeur de plusieurs milliards de dollars, souvent à des prix inférieurs de plusieurs milliards de dollars à leur valeur marchande.

Ces sociétés fictives des îles Vierges britanniques (IVB) furent achetées en tout ou en partie par des entreprises minières internationales en mesure d'exploiter ces biens mais en laissant aux propriétaires de ces sociétés des gains extraordinaires.

Ainsi la société « Esmerald Star Enterprises », enregistrée aux IVB dont le propriétaire est Dan Gertler fut constituée quelques semaines avant qu'elle n'acquière auprès de la société minière d'État de la RDC, le projet minier SMMK pour 15 millions de dollars. Société vendue quelques semaines plus tard à ENRC pour 75 millions de dollars.

Selon le député britannique : « Ces documents révèlent un schéma de corruption renversant en RDC. Ils soulèvent plusieurs questions graves au sujet du rôle de Joseph Kabila ou de son conseiller de confiance, à savoir Augustin Katumba Mwanke, aujourd'hui décédé suite d'un accident d'avion en février au large de Goma, et de leur ami Dan Gertler dans des opérations conclues secrètement avec des sociétés fictives dont les propriétaires sont inconnus. Où s'en va l'argent ? Pourquoi le FMI, la Banque mondiale et la communauté internationale ne font rien à cet égard ? J'avais déjà écrit au Serious Fraud Office pour demander qu'une enquête soit ouverte sur les agissements de Dan Gertler dans le cadre d'une affaire antérieure. Je vais maintenant transmettre aux autorités le reste des preuves que j'ai en ma possession. »

Le groupe du Belge Chodiev accusé de s'enrichir sur le dos des Congolais

Offshores. Kofi Annan dénonce un pillage des mines du Congo par ingénierie offshore.

Avec l'aide de l'administration Kabila, ENRC a spolié le Congo de 560 millions d'euros en trois ans. Via des paradis fiscaux, des fortunes minières ont disparu, sans doute pas pour tout le monde.

Par le truchement de sociétés offshore et de contrats miniers opaques, La République démocratique du Congo a été flouée de quelque 1,6 milliard de dollars (1,23 milliard d'euros) de revenus miniers durant les seules années 2010 à 2012.

« Notre exercice fait état de ce qui n'est sans doute qu'une faible proportion de la totalité des pertes », estime l'ancien secrétaire général des Nations unies Kofi Annan dans un rapport (1) présenté ce vendredi au World Economic Forum du Cap (Afrique du Sud). Ce rapport met explicitement en cause la société londonienne Eurasian Natural Resources Corporation (ENRC) du belgo-kazakh Patokh Chodiev, qui serait à elle seule à l'origine de la spoliation de 725,5 millions de dollars (560 millions d'euros). L'autre grand accusé, implicite cette fois, n'est autre que Joseph Kabila et son administration qui ont « *manqué de gouvernance* » et ont négocié avec des sociétés opaques localisées dans des paradis fiscaux : « *des structures offshore complexes qui servent souvent de passerelle à la construction, au blanchiment d'argent et à la subornation* », note diplomatiquement le rapport qui s'abstient de personnaliser la charge. Seule consolation pour le régime de Kinshasa : le rapport concède qu'en matière d'injustice et d'iniquité, « *la RDC est un cas extrême mais pas isolé* »...

Comment la société ENRC détenue par la seconde fortune de Belgique a-t-elle siphonné les ressources minières congolaises ? Le rapport épingle trois contrats dont le contexte et le principe sont globalement toujours les mêmes : dans le cadre d'une vaste privatisation des ressources naturelles, Kinshasa vend à une société écran une richesse minière à un prix largement en dessous du marché. ENRC intervient ensuite en rachetant à prix d'or cette concession. Dans ces intermédiaires offshore disparaissent ainsi des montants astronomiques que peuvent se partager les deux parties, loin des regards publics.

Le premier dossier épinglé est la revente, par la société Gécamines, de 70 % des parts de la mine du cuivre de Kolwezi et de la totalité des mines de cuivre de la Comide. Prix de vente : 63,5 millions de dollars, un bien inférieur au potentiel estimé de ces mines et dont bénéficie le Groupe Highwind. Ce groupe n'est rien d'autres que l'agrégat de quatre sociétés offshore établies aux îles Vierges. ENRC intervient ensuite en rachetant la société faïtière du groupe Highwind, Camrose, pour... 687,75 millions de dollars. Perte pour la nation congolaise :

622,23 millions de dollars (480 millions d'euros).

Le second dossier porte sur la vente, en février 2010, des parts que la Gécamines possédait dans la société SMKK, titulaire de droits sur les gisements congolais de cuivre et de cobalt.

Là, c'est un peu plus compliqué : en 2009, Gécamines et ENRC possèdent chacun 50 % de SMKK, ENRC possède en outre un droit de préemption sur les parts que vendrait la Gécamines. Plutôt que d'acheter ces parts, ENRC prend une « option d'achat » sur une offshore établie aux îles Vierges, l'Emerald Star appartenant à à l'Israélien Dan Gertler. ENRC paie cette option de 25 millions de dollars. Ensuite, lorsque la Gécamines vend ses parts dans SMKK, ENRC renonce à son droit de préemption et laisse Emerald Star acheter ces parts quelque 15 millions de dollars. Ensuite, ENRC exerce son option d'achat sur Emerald Star et lui verse 50 millions de dollars supplémentaires.

Bref, au lieu de payer 15 millions de dollars les anciens de la SMKK, ENRC accepte de les payer 75 millions de dollars. À qui profite ce tour de passe-passe ? Pas au peuple congolais qui ne verra rien des 60 millions de dollars éclipsés.

Le troisième et dernier dossier congolais épinglé concerne la vente de la société minière Sodifor (propriétaire des mines de cuivre Frontier et Lonshi) par l'entreprise minière publique Sodimico. Là, c'est de la haute plomberie dans laquelle interviennent la société Fortune Ahead Ltd (sic) de Hong Kong et deux offshore des îles Vierges, Sandro Resources Ltd Garetto Holdings Ltd. La vente est réalisée en 2010 et 2011 pour deux tranches de 30 millions de dollars. ENRC va finalement racheter à ces intermédiaires la licence sur la mine Frontier pour 103 millions de dollars. À nouveau, Kinshasa – ou plutôt le peuple congolais – voit s'envoler quelque 43 millions de dollars.

Ce que les plus optimistes qualifieront d'« erreurs de gestion » devient dramatique lorsque l'on sait que d'autres contrats – notamment au bénéfice de la société Glencore – portent le manque à gagner congolais à 1,23 milliard d'euros en trois ans, soit, note le rapport, « *plus du double du budget annuel combiné alloué à la santé et à l'éducation en 2012* » en RDC. Et il n'y a pas eu que trois années d'égarement : « *Le modèle de vente des actifs miniers à des sociétés offshore fictives est un thème récurrent dans la privatisation des actifs publics depuis plus*

d'une dizaine d'années (...). L'ampleur potentielle des pertes mérite d'approfondir l'enquête », estime le rapport.

Alors que l'ampleur des fraudes n'est que partiellement révélée, le rapport présenté ce vendredi montre déjà que les seules malversations par offshores ont fait perdre au Congo presque l'équivalent de la... totalité des aides au développement versées par les

contribuables belges à Kinshasa ($\pm$ un demi-milliard d'euros par an.

Alain Lallemand
Le Soir, 12 mai 2013

(1) Africa Progress Panel, « Équités et industries extractives en Afrique. Pour une gestion au service de tous. Rapport 2013 sur les progrès en Afrique », 10 mai 2013.

Une affaire congolaise rocambolesque

Justice. Les ingrédients d'un dossier international, dignes d'un polar.

Un procès exceptionnel. Des soupçons de blanchiment d'argent pour 80 millions de dollars. Un dossier qui mêle de hautes autorités congolaises et une héritière de la Société générale.

L'histoire qui sera soumise cette semaine à la 49e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles réunit tous les ingrédients d'un bon polar: des accusations de blanchiment d'argent portant sur un montant de 80 millions de dollars, une tentative d'enlèvement d'un homme d'affaires congolais en plein Bruxelles, des rumeurs d'empoisonnement d'Étienne Davignon, des achats d'armes en Tchéquie et en Ukraine.

Mais en filigrane de cette affaire rocambolesque, il y a aussi le contexte dramatique d'un Congo en guerre, déchiré par des rébellions soutenues par les pays voisins, dont le chef de l'État a été assassiné en janvier 2001, un pays qui essaie de se défendre alors qu'à l'inverse de ses agresseurs, il est frappé d'un embargo sur les armes décrété par les Nations unies... À l'époque, le régime congolais, quasi exsangue, ne peut plus compter que sur une seule source de revenus, le diamant du Kasai, exploité par une société d'État, la Miba (Minière de Bakwanga) dont à l'époque la société belge Sibeka, présidée par le vicomte Davignon est actionnaire à hauteur de 20 %. Le président de la Miba est alors Jean-Charles Okoto.

Nommé par le président Laurent-Désiré Kabila, comment aurait-il pu refuser des crédits qui, après avoir transité par la Banque centrale du Congo (BCC), seront affectés, à hauteur de 20 millions de dollars, à l'« effort de guerre » et autres « dépenses de souveraineté » dont de vraisemblables « coulages » ?

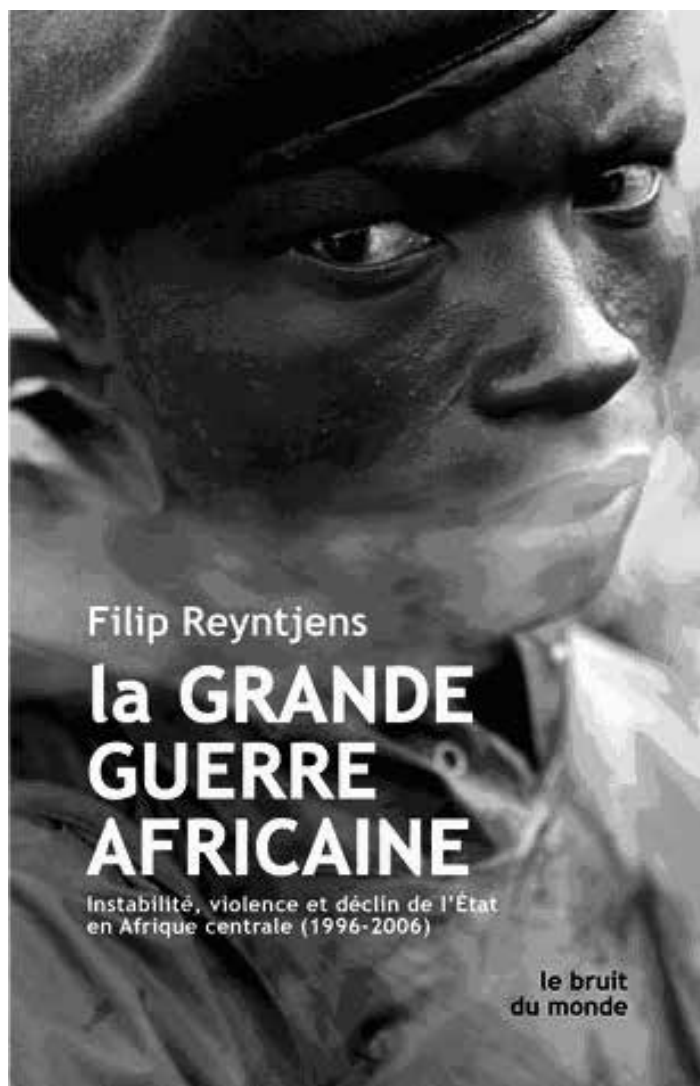
C'est en 2003 qu'à Bruxelles, la Cetif, cellule de traitement des informations financières, s'inquiète de certaines transactions sur des comptes de la Belgolaise, dont a hérité le groupe Fortis qui a succédé à la Société générale de Belgique.

Le juge d'instruction Michel Claise, spécialiste des questions de blanchiment, se saisit alors de l'affaire et, au-delà du contexte géopolitique, conclut que la société Miba a subi un préjudice de 80 millions de dollars. Cette somme serait passée par les comptes de la Banque centrale du Congo, dirigée par le Katangais Jean-Claude Masangu, toujours en poste

et appartenant lui aussi au premier cercle du régime. La BCC ayant des comptes à la Belgolaise, cette société est accusée d'avoir permis, entre autres, que des armes soient achetées avec le produit de la vente des diamants de la Miba. Le président et quatre hauts cadres de la Belgolaise à Kinshasa, inculpés, avaient cependant été blanchis tant par la Chambre du Conseil que par la Chambre des mises en accusation.

Reste le dossier de Jean-Charles Okoto: s'il ne sera pas présent au procès, l'ancien PDG de la Miba qui deviendra par la suite ambassadeur en Ouganda est cependant venu à Bruxelles où il a répondu aux questions des juges. Il a expliqué que les « dépenses de souveraineté » concernaient en réalité des frais engagés à l'occasion de la visite au Congo du ministre des Affaires étrangères Louis Michel (voitures, escortes, etc.) ainsi que des parachutes destinés à larguer du matériel dans des régions rendues inaccessibles par la guerre. Au cours du procès ouvert à Bruxelles, il sera aussi question de tentatives d'intimidations à l'encontre de Lambert Kalala. Numéro deux de la Miba à Bruxelles, il fut enlevé par des inconnus, jeté dans le coffre d'une voiture, délesté de son portable et de son portefeuille. Identifiés des mois plus tard, les agresseurs désigneront M. Okoto comme le commanditaire d'une opération destinée à effrayer un homme soupçonné d'être un « indic » au sein de la société. Dans le procès actuel, M. Kandala s'est constitué partie civile. Les juges examineront aussi un rapport de la Sûreté de l'État selon lequel M. Davignon, qui présidait alors la société Sibeka, avait fait l'objet de projets d'enlèvement ou d'empoisonnement. À noter que cette affaire a déjà fait une victime certaine: Fortis a abandonné la Belgolaise, privant le monde bancaire belge du savoir-faire d'une institution créée du temps de Léopold II...

Colette Braeckman
Le Soir, 3 mai 2013



Filip REYNTJENS

La grande guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'État en Afrique centrale (1996-2006)

Paris, Société d'édition Les Belles Lettres, 2012. 368 pages. Collection le bruit du monde.

Traduit de l'anglais par Pierre LANOTTE. Titre original: *The Great African War. Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*, Cambridge University Press, 2009. Prix : 23,50 €.

Le Professeur REYNTJENS est une autorité reconnue pour son expertise dans la région des Grands Lacs. Il nous livre ici une vision parfaitement documentée de l'affreuse tragédie qui secoue la région depuis 1990 et qui perdure toujours. Il n'a pas sa plume en poche et n'hésite pas à pointer les responsabilités, même celles qui sont souvent occultées par une propagande mensongère et cynique qui surclasse largement celle de GOEBBELS jadis. Les auteurs des crimes et leurs commanditaires se reconnaîtront certainement sans qu'il soit nécessaire de les citer nommément.

Il évoque donc successivement l'invasion du Rwanda par l'APR/FPR avec le soutien actif des Anglo-Saxons dont les vues géopolitiques rejoignaient pour la circonstance les ambitions des exilés Tutsis de l'Ouganda; les massacres qui s'en sont suivis et qui ont visé les deux communautés à l'intérieur du pays; le nettoyage des camps de réfugiés dans une horreur totale; la coalition régionale qui s'est formée pour renverser MOBUTU; la prise du pouvoir de KABILA au Zaïre redevenu Congo; les changements d'alliances qui sauvent le même KABILA lors de l'offensive de 1998 du Rwanda et de l'Ouganda et le rétablissement d'une paix précaire sous l'égide des Nations unies mais régulièrement remise en cause par des rébellions organisées de l'extérieur, après l'intronisation de Joseph KABILA à Kinshasa.

Tous ces événements et les désinformations constantes dont nous avons tous été abreuvés font que l'auteur prend bien soin de recouper plusieurs fois ses informations et que, à cet effet, les notes et les références occupent une centaine de pages de l'ouvrage. Il faut saluer le travail de fourmi du Pr. REYNTJENS qui a réuni ici une documentation d'une ampleur considérable et dont les conclusions pourront difficilement être contredites.

Outre les notes abondantes, saluons la présence, à la fin de l'ouvrage, d'une chronologie des événements en quelques pages, une liste des multiples abréviations employées, des cartes qui visualisent les mouvements de troupes et de populations et un index des lieux et des personnages qui interviennent dans cette tragédie d'une ampleur insoupçonnée chez nous.

E. VAN SEVENANT

Sous la direction
d'Emmanuel Murhula A. Nashi

LA COURSE CONTRE LA PAIX EN R. D. CONGO



COMPTES
RENDUS

L'Harmattan

LA COURSE CONTRE LA PAIX EN R.D. CONGO

Sous la direction
d'Emmanuel Murhula A. NASHI

Ce livre rassemble les communications du colloque « A la poursuite de la paix et de la sécurité en R. D. Congo », organisé à Bruxelles, en avril 2008, par l'asbl SIMAKIVU (Soutien aux initiatives des mouvements actifs au Kivu), en collaboration avec le RODHECIC (Réseau d'organisations des droits de l'homme et d'éducation civique d'inspiration chrétienne) et l'Université libre internationale (ULI) de Bruxelles.

L'organisation du colloque avait été motivée par un constat d'échec. L'est du Congo est devenu le champ de guerres à répétition avec son lot de massacres et de violences et ce, malgré de nombreux accords dits de paix signés entre le Congo et les pays agresseurs opérant sous le masque des « rébellions » successives : AFDL, MLC, RCD-Goma, CNDP et M23.

Le Congo est-il condamné à subir éternellement l'impunité? Certes non, mais à condition qu'il s'en donne les moyens. Or, le problème principal de la RDC réside précisément dans l'incapacité de ses plus hautes autorités : c'est la conviction de l'asbl SIMA-KIVU. En effet, les dirigeants congolais savent parfaitement que l'objectif final de Kigali demeure l'annexion du Kivu au Rwanda, que devrait faciliter le transfert de populations.

Sa stratégie consiste à déclencher des guerres à intervalles réguliers qui chassent par vagues successives les autochtones de leurs terres et y installent de prétendus réfugiés venus du Rwanda. Par conséquent, chaque fois que le gouvernement congolais négocie avec le régime rwandais et/ou avec ses supplétifs (le M23, CNDP et le RCD-Goma), il contribue à la réalisation lente et consciente de cet objectif.

Les textes rassemblés ici posent une analyse sans complaisance et suggèrent des pistes de solution systémique susceptibles de mener à la paix et à la sécurité sur l'ensemble du territoire congolais, et pas seulement au Kivu.

*Avec les contributions de
(par ordre d'apparition dans l'ouvrage) :*
• Emmanuel Murhula A. Nashi • Zalugurha B. Tonton • Jean Migabo Kalere • Anne- Sylvie Berck • Stanislas Bucyalimwe • Filip Hilgert • Rigobert Minani Bihuzo • Charles Onana • Lwabandji Lwasi.

L'Harmattan

Collection Comptes-rendus

21 euros

206 pages

ISBN : 978-2-343-01071-7